



Commune de BERTRANGE

## AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT  
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 3A/2021/0527/152 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, à savoir

la SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER Luxembourg a obtenu l'autorisation pour l'exploitation d'un poste de signalisation informatisé à Leudelage, rue de la Gare.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 16 juillet 2021

  
Commune de BERTRANGE

  
Frank COLABIANCHI  
Bourgmestre

  
Georges FRANCK  
Secrétaire

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

  
Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 16 juillet 2021

  
Frank COLABIANCHI  
Bourgmestre

  
Georges FRANCK  
Secrétaire